



Tour d'Europe du Service Citoyen : étude comparative de différents modèles¹

Par François Ronveaux, Directeur de la Plateforme pour le Service Citoyen

Dans le cadre de cette présentation, je vous propose d'aborder quatre points :

- 1) Le rôle et la finalité de la Plateforme pour le Service Citoyen.
- 2) La définition internationale du Service Citoyen
- 3) Une comparaison de quatre modèles institutionnalisés en Europe
- 4) La présentation du Service Citoyen en Belgique
- 5) Nos recommandations au regard de l'expérience et de l'expertise de la Plateforme pour le Service Citoyen.

1) Rôle et finalité de la Plateforme.

La *Plateforme pour le Service Citoyen / Platform voor de Samenlevingsdienst / Platteform für einen Bürgerdienst* est une Plateforme fédérale, fondée fin 2007, tout à fait autonome et indépendante en matière politique, religieuse, philosophique et communautaire. Sa visée est d'aboutir à l'instauration d'un Service Citoyen en Belgique. Il s'agit d'un projet fondamentalement politique, dans le sens noble du terme, à savoir un projet de mobilisation de la jeunesse au niveau d'un Etat.

Neuf ans après sa création, la Plateforme rassemble plus de 200 organisations francophones, néerlandophones et germanophones autour de la création d'un Service Citoyen en Belgique. Les organisations membres sont diversifiées : fédérations, associations, Services Publics (CPAS, hôpitaux...), institutions d'utilité publique (centre de la Croix Rouge, Fedasil...), fondations... Ce sont, par exemple : la Fédération des maisons de jeunes (FMJ), le Réseau Idée, le Conseil de la jeunesse, le Vlaamse Jeugdraad, l'hôpital Brugmann, des maisons de repos...

La Plateforme est entourée d'un comité de soutien composé de personnalités publiques, du monde académique et entrepreneurial. Elle est également soutenue par un comité de recherche composé de chercheurs et professeurs issus de 5 universités francophones et néerlandophones du pays. Ceux-ci ont par exemple

¹ Le texte de cet article constitue la retranscription écrite d'une communication orale, elle-même basée sur un Power Point. On connaît la difficulté de ce genre d'exercice, notamment en terme de qualité rédactionnelle et de concision. Je renvoie le lecteur disposant de peu de temps à la lecture du Power Point certainement plus clair et synthétique. A consulter sur le lien : http://www.service-citoyen.be/file/pdf/Plateforme_pour_le_Service_Citoyen_-_Comparaisons_europeennes.pdf



contribué à la publication d'un dossier de 70 pages dans la Revue Nouvelle, lequel passe en revue le concept de Service Citoyen sous le regard de philosophe, politologue, économiste, juriste, psychiatre, sociologue et anthropologue.

La Plateforme fait également partie d'un réseau européen qu'elle a contribué à créer. La plupart de nos pays voisins sont bien plus avancés en matière de Service Citoyen. Ce réseau nous permet d'une part d'accéder à une expertise pour améliorer et affiner les projets, et d'autre part de développer des échanges de jeunes dans le cadre de projets pilotes. Je pense, par exemple, au Service Eco-citoyen en Grande Région qui débute cet automne à travers un partenariat d'échange entre la Wallonie, le Luxembourg, la Lorraine française, et deux Landër allemands.

Si la finalité de la Plateforme est extrêmement simple à comprendre (son intitulé est clair !), en revanche, dans un pays aussi compliqué que la Belgique sur le plan institutionnel, cet objectif est relativement difficile à atteindre. En effet, notre but ultime est la création d'une loi fédérale qui organisera le Service Citoyen en Belgique et octroiera un statut social et reconnu pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans. Nous développons donc tout ce qu'il est possible en matière de communication, de lobbying, d'élargissement du réseau, de mise en œuvre de Services Citoyens sur le terrain... dans la perspective d'aboutir à l'institutionnalisation du dispositif.

Depuis 2010, nous avons mis sur pied des expériences pilotes. Aujourd'hui, elles sont reconnues en Région de Bruxelles-Capitale, laquelle y propose des Services Citoyens opérationnels pour une centaine de jeunes par an.

Mais avant de penser à la comparaison avec nos voisins européens, penchons-nous sur le concept même de Service Citoyen.

2) Définition internationale du Service Citoyen

Des Services de type Citoyens, institutionnalisés, existent dans plus de 59 pays à travers le monde. Au total, on dénombre 230 programmes. Les noms de ces programmes sont divers : Service Civil, Service Civique, Service Communautaire, Service de Jeunesse... Mais l'ensemble de ces dispositifs répond à une définition universellement reconnue, proposée par l'International Association for National Youth Service (IANYS). En voici les principes fondamentaux :

- Un Service Citoyen s'adresse toujours aux **jeunes**. Selon les pays, l'âge varie de 16 à 30 ans. A la Plateforme, nous avons choisi de nous adresser à la tranche d'âge 18-25. Nous souhaitons nous adresser à des jeunes majeurs civilement.
- Ces programmes proposent aux jeunes de s'engager **au service de projets d'utilité collective**, dans les domaines du *Bien Commun* tels que



l'environnement, l'aide aux personnes, l'accès à la culture, l'accès à l'éducation, l'éducation par le sport, les actions humanitaires.

- Un Service Citoyen doit toujours intégrer un **processus de formation**. Cette formation va permettre aux jeunes d'acquérir des compétences de base et des compétences citoyennes. Il ne s'agit pas de compétences techniques ou professionnelles. Le but n'est pas de proposer un énième dispositif d'insertion professionnelle ou un stage. Il s'agit plutôt d'acquérir des compétences transversales (« Soft Skills »), telles que la confiance en soi, la capacité à se présenter, à communiquer, à vivre en groupe, à travailler en équipe... Ce processus de formation doit aussi contribuer à former des jeunes citoyens dans une dimension de savoir-être et de vivre-ensemble, au regard des valeurs fondatrices de nos sociétés démocratiques. Plus que de savoir être ou de savoir faire, le Service Citoyen forme au « Savoir agir » qui n'est autre qu'un savoir faire qui fait sens, incarné, en conscience, dans une utilité sociétale. Notons que cette présence incontournable de temps de formations, alternant avec des temps de missions, est une différence fondamentale entre le concept de Service Citoyen et le volontariat classique en Belgique (loi de 2005).
- Selon les pays, ce Service peut être **obligatoire ou volontaire**. Souvent, lorsqu'il est obligatoire, il est le pendant du service militaire. Toutefois, dans la majorité des pays, le Service Civil/Citoyen se fait sur base volontaire. La question d'instaurer un Service Citoyen obligatoire ou volontaire est une question passionnelle qui fait souvent passer à côté du vrai débat car elle traite plus la question de la liberté individuelle que la question du Service Citoyen. En Belgique, nous avons un tel retard en matière de Service Citoyen qu'il serait beaucoup plus judicieux de monter en charge progressivement (1 % par an, soit 1250 jeunes/an) sur base d'un programme volontaire, en essayant d'atteindre dans 10 ans, par exemple 10 % de la classe d'âge (soit 12500 jeunes/an). Après une décennie d'ancrage progressif, le dispositif et son impact sur les jeunes seraient évalué quantitativement et qualitativement. A ce moment-là seulement, la question « obligatoire ou volontaire » prendrait sens², et pourrait être posée à une population et un monde politique qui pourraient y répondre en connaissance de cause.

² Si demain le Service Citoyen devenait obligatoire, il faudrait du jour au lendemain établir un partenariat avec près de 125000 organismes d'accueil, définir 125000 missions cohérentes, mobiliser 125000 jeunes ... Et trouver un minimum de 625 millions d'euros ! Mission totalement irréaliste à court terme. Nous pensons donc qu'un programme national de Service Citoyen doit commencer sur base volontaire et monter en charge progressivement. En effet, plus de 5 années de pratiques intensives sur le terrain nous ont démontré qu'un des facteurs clef du succès de mise en œuvre du Service Citoyen était la qualité et la diversité des missions proposées aux jeunes. Celles-ci prennent du temps à se construire, dans une relation partenariale de confiance, en concertation avec une équipe encadrant des promotions de jeunes diversifiées. C'est la seule manière de proposer un programme qui fasse sens et évite deux écueils régulièrement rencontrés dans ce type



- Le Service Citoyen est toujours un **engagement de longue durée**, jamais en dessous de 6 mois³. Il s'agit d'une seconde caractéristique qui le distingue du volontariat classique. En effet, il faut donner du temps au jeune pour qu'il s'imprègne d'un certain nombre de réalités, se forme, expérimente sa mission et prenne des responsabilités dans son projet. Les organismes d'accueil ne sont d'ailleurs pas demandeurs de durée courte car ils ont à peine le temps de former le jeune à sa mission que celui-ci est déjà parti.
- Le Service Citoyen est également un **engagement à temps plein**. Il s'agit d'une « tranche de vie », d'une expérience à part entière qui marque le jeune en profondeur. Un Service Citoyen ne se fait pas en même temps qu'une autre activité, professionnelle, par exemple. La disponibilité d'esprit du jeune à sa mission, aux formations, au groupe, aux transformations qui s'opèrent en lui est l'un des facteurs de réussite du programme, susceptible de modifier son « Être au monde » pour la vie.
- Dès lors que ce jeune s'engage à temps plein et sur une longue période, il est primordial que ce jeune puisse subvenir à ses besoins. Le Service Citoyen inclus donc toujours une indemnité, une assurance, une reconnaissance... L'ensemble étant défini dans un **statut institutionnalisé et financé par des Autorités publiques**, généralement un Etat.

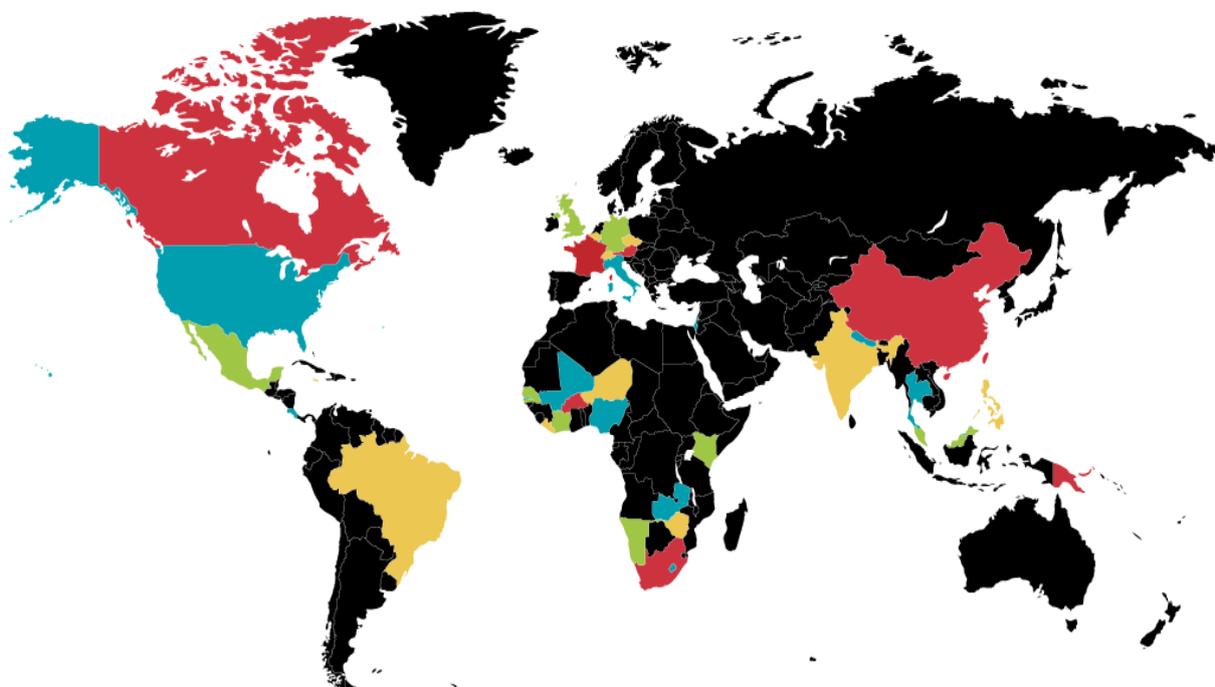
Tous les programmes qui entrent dans ce cadre peuvent être qualifiés de Service Civil, Civique, Citoyen (« Youth Service »).

3) Comparaison de quatre modèles institutionnalisés en Europe

Abordons maintenant la dimension comparative afin de voir ce que nous pouvons en retirer pour l'expérience belge. Cependant, avant d'aborder la situation en Europe, visualisons celle du monde.

de dispositif : la concurrence à l'emploi et l'élitisme. L'un et l'autre peuvent facilement être évités à condition de prendre le temps de construire des missions et formations de qualité d'une part, et des promotions de jeunes diversifiées d'autre part.

³ Exceptionnellement réduit à 3 mois dans certains programmes à destination de publics spécifiques. C'est par exemple le cas du Luxembourg pour l'un de ses programmes (le Service Volontaire d'Orientation) à destination des jeunes décrocheurs.



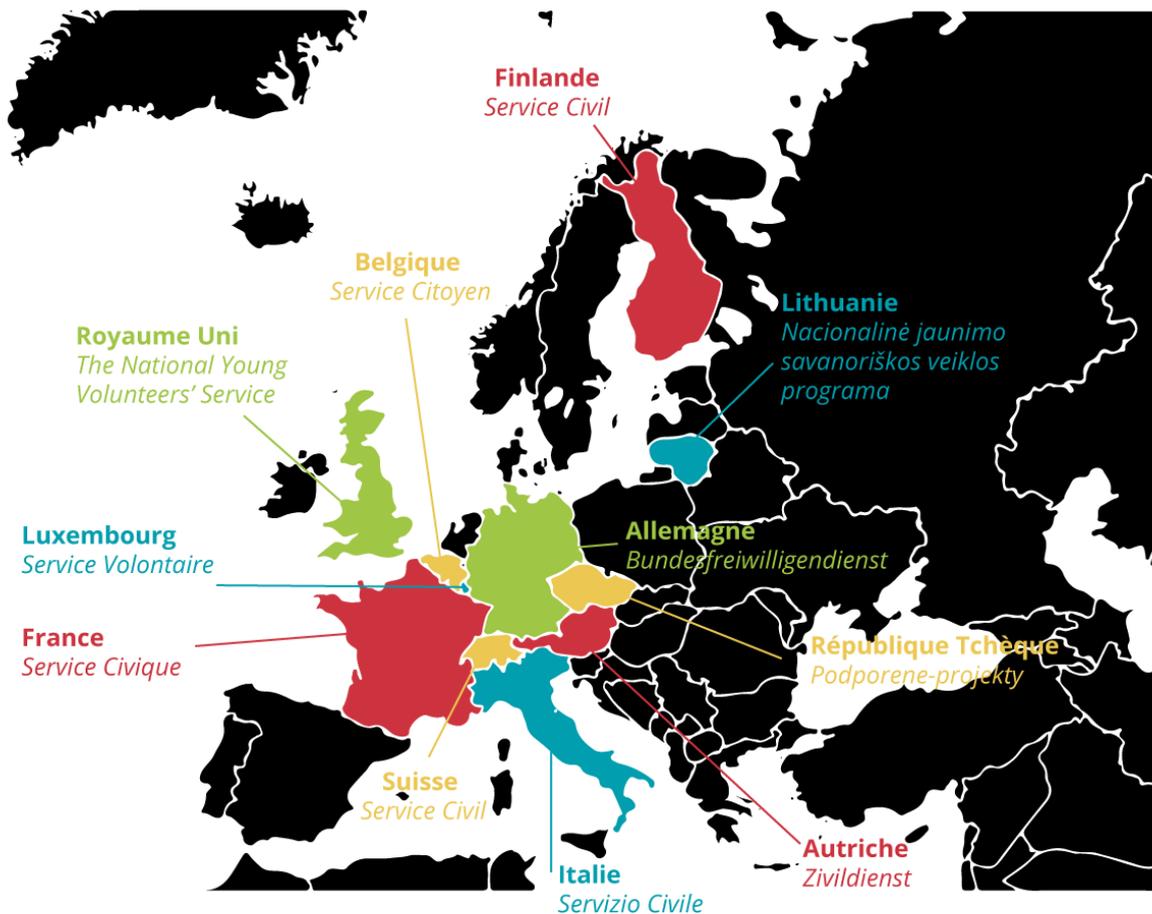
Légende : En couleur : pays où existent un Service Citoyen (institutionnalisé ou pas).
En noir : pays où il n'en existe pas.

Près de 60 pays possèdent une loi instituant une forme de Service Citoyen, pour plus de 230 programmes opérationnels existant dans le monde. L'Europe occidentale, l'Amérique du Nord, une partie de l'Amérique du Sud et de l'Asie, l'Afrique Centrale et l'Afrique du Sud disposent de programmes de ce type.



Une véritable émergence !

Plus intéressant est de constater que ces programmes sont assez récents et correspondent à l'émergence de cadre répondant aux besoins à la fois des Etats et de leurs jeunes générations. L'Europe ne comptait en effet qu'un seul programme en 2000, alors qu'il en existe 11 en 2015. Cette émergence peut s'interpréter comme la réponse des Etats aux besoins d'une jeunesse qui exprime une nouvelle manière d'exister, caractérisée par la dilatation de l'« espace transitionnel », pour reprendre le terme des sociologues de la jeunesse, à savoir le besoin de s'expérimenter et de s'affirmer dans l'entre-deux particulier que constitue la période située entre la fin de la scolarité obligatoire et l'entrée dans la vie active. En effet, depuis plusieurs décennies, cette période s'allonge et se vit difficilement pour un certain nombre de jeunes dans un monde en perte de repère. Illustrons cette évolution par une image, certes un peu caricaturale, mais néanmoins parlante : il y a moins d'un siècle, à 25 ans, un jeune homme était marié, père de plusieurs enfants et engagé dans une carrière professionnelle qui changerait peu jusqu'à la fin de sa vie. Aujourd'hui un jeune de 30 ans peut toujours vivre chez ses parents et se demander ce qu'il va faire de sa vie...





Faisons un rapide tour d'horizon européen : le Service Civil est bien installé en France avec le *Service Civique* ; idem en Italie avec le *Servizio Civile*. Il existe quatre types de programmes de *Service Volontaire* au Luxembourg. En Allemagne coexistent plus de 7 programmes différents (le principal étant le *Bundesfreiwilligendienst*). Ce dernier pays a eu la clairvoyance, dès le début des années 2000, de mettre le service civil au même régime (temporel, indemnités...) que le service militaire obligatoire. Dès l'instauration de cette équivalence, la majorité des jeunes allemands ont choisi de faire un service civil plutôt que militaire. Depuis 2011, ce service n'est plus obligatoire, mais la dynamique est lancée et chaque année, près de 100000 jeunes allemands s'engagent volontairement dans des programmes de ce type.

Au Royaume-Uni, le Service Civil sensu stricto n'est pas institutionnalisé, excepté les programmes pour l'étranger. Ce pays a par contre développé des programmes de volontariat assez court (8 semaines pendant la période estivale) pour des tranches d'âge jeune (15-17). Il ne s'agit toutefois pas d'un Service Civil au sens de la définition internationale, quand bien même ils le nomment « National Citizen Service ».

En Suisse et en Autriche, le *Service Civil* (*Zivildienst* en allemand) est le pendant du service militaire. Idem en Finlande. Ces pays possèdent par ailleurs des programmes de volontariat « classique » avec engagement citoyen.

Le dernier-né, le Service Citoyen lituanien, existe depuis 2013 et s'adresse principalement aux jeunes NEET (Not in Employment, Education or Training). Il s'agit d'un programme qui, tout comme le nôtre, est soutenu par les fonds européens associés à la recommandation européenne « Garantie Jeunesse ». Pour information, des milliers de places de *Servizio Civile* en Italie sont financées par ce fonds visant globalement l'*Empowerment* des jeunes.

La comparaison détaillée⁴ qui suit porte sur nos voisins les plus proches, lesquels sont également des pays qui ont institutionnalisé en masse ce projet de société (France, Allemagne, Italie, Luxembourg). Nous présenterons ensuite le programme que nous développons en Belgique, en faisant un petit rappel historique, à la fois juridique et opérationnel.

Ces 4 pays sont comparés sur base des critères suivants :

- le nom du programme

⁴ Pour visualiser le détail de cette comparaison, nous vous recommandons de consulter le Power Point, synthétique et exhaustif sur les critères ci-dessous annoncés (Accessible sur le lien : http://www.service-citoyen.be/file/pdf/Plateforme_pour_le_Service_Citoyen_-_Comparaisons_europeennes.pdf)



- la date de création
- les compétences ministérielles, fédérales et/ou régionales,
- la durée du programme
- le public-cible
- les organisations d'accueil, et les secteurs auxquels elles appartiennent
- le programme de formation
- les indemnités et leur déclinaison
- le droit à la sécurité sociale/pension
- le budget annuel
- le nombre de jeunes concernés annuellement par ces programmes.

France

En France, une première forme de service civil a été créée par Jacques Chirac à la suite des émeutes dans les banlieues en 2005. Mais ce dispositif a pris un nouveau départ – et un nouveau nom : le *Service Civique* - en 2010 suite à l'important lobbying exercé par Martin Hirsch, Haut Commissaire à la Jeunesse, à cette époque. Ce dernier a en effet réussi à rassembler majorité et opposition autour de ce projet de mobilisation de la jeunesse. La nouvelle loi instaurant le Service Civique a été votée en mars 2010, fut accompagnée d'un budget conséquent et surtout d'une volonté politique de développer quantitativement le programme. Pour la petite histoire, ce moment d'unité nationale a été baptisé « Le petit miracle républicain ». Cette unanimité a permis de décupler, et les budgets, et l'ampleur du projet. Pour preuve, cette loi votée sous Sarkozy, est aujourd'hui un point phare du programme de François Hollande, lequel a annoncé vouloir quintupler l'offre actuelle pour atteindre 150 000 jeunes à la fin de son quinquennat.

Relevons que le Service Citoyen a cette capacité à transcender les clivages, qu'ils soient politiques ou communautaires. Probablement, parce qu'il propose aux jeunes un projet bienveillant, structurant et structuré, et que ceux-ci en sont demandeurs. Cette capacité à dépasser les clivages est certainement un potentiel et une des leçons à tirer du Service Civique, a fortiori dans le contexte institutionnel belge.

Au niveau des compétences ministérielles, c'est le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports qui a la tutelle sur l'Agence du Service Civique, laquelle constitue un groupement d'intérêt public. Cette Agence se compose de représentant de l'Etat, d'Agences nationales telles que l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire et de la Plateforme France volontaire. Il s'agit donc d'un ensemble d'acteurs de la société civile et publique, parastataux ou non. Le niveau de compétence est national.



La durée du programme est de 6 à 12 mois, à raison de 35 heures semaine, avec un minimum de 24 heures par semaine. Le public-cible est âgé de 16 à 25 ans. Lors de sa création, la nouvelle loi du Service Civique a rassemblé sous un même statut une série de programmes à la coopération, au volontariat, et autres... Particularité du programme français : les législateurs ont ouvert le dispositif aux adultes et aux aînés. En France, il est donc possible de bénéficier du statut de Service Civique à tout âge. Toutefois, au-delà de 25 ans, on ne reçoit pas les indemnités de l'Etat. Il appartient à l'organisation de verser ou non des indemnités en échange du service offert.

Quels sont les différents registres d'organisations d'accueil ? Ce sont évidemment des associations mais aussi énormément de collectivités locales et d'établissements publics. Par exemple, la ville de Paris, accueille des centaines de jeunes en Service Civique.

Par contre, là où le bas blesse dans le système français, c'est au niveau des formations : seulement 3 jours de formation obligatoire sur un programme de 6 mois à 1 an ! Un jour imposé de formation prévention et secours, qui correspondrait chez nous au BEPS (Brevet des Premiers Soins de la Croix Rouge). Et deux jours de formation civique et citoyenne, avec un choix parmi des thématiques proposées. C'est évidemment beaucoup trop peu, notamment si l'on veut développer un minimum de réflexivité et d'accompagnement chez ces jeunes.

Quantitativement, ils étaient 35 000 jeunes en 2014 à avoir réalisé un Service Citoyen ... Pour 125 000 candidats ! Quatre fois plus de demandes que de missions disponibles ! Comme rien n'est organisé au niveau de la répartition des jeunes de différentes origines, classes sociales ou économiques, cette cohorte de candidats entraîne un autre biais : celui de la possible concurrence à l'emploi. D'autant que l'organisme d'accueil est seul à décider qui il accueille dans sa structure. Le risque est donc élevé - dans ce cadre là - de développer un système favorisant l'élitisme et le sous-emploi. Et de fait, qu'observe-t-on en France ? Année après année, les statistiques montrent une augmentation du capital culturel des jeunes ayant accès au Service Citoyen. Lorsque 5 candidats se présentent pour une même mission, les associations et organismes d'accueil ont tendance à prendre le jeune le plus diplômé. Le dispositif ne prévoit pas de tiers ou de mécanisme garantissant une égalité de chances d'accès. Ceci est source d'injustice sociale. En outre, le risque existe d'instrumentaliser les missions dans une forme de sous-emploi (« les petites mains »). L'organisme ne va pas engager une nouvelle personne s'il sait qu'il peut disposer à un coût défiant toutes concurrences 2 ou 3 jeunes en Service Citoyen pour réaliser un travail similaire. Il y a donc des balises à mettre dans une proposition de loi pour éviter ces pentes glissantes. Nous y sommes extrêmement attentifs à la Plateforme pour le Service Citoyen et avons développé une belle expertise à ce sujet.

En France, l'indemnité s'élève à 573 euros avec une plus-value d'une centaine d'euros pour les bénéficiaires sociaux.



Les jeunes en Service Civique bénéficie également de l'accès à la sécurité sociale.

Au niveau du budget annuel, les chiffres laissent rêveur : 173 millions d'euros consacrés au Service Civique en 2015. Auquel s'est rajouté une rallonge de 61 millions d'euros, décidée par François Hollande, à la suite des attentats, dans la perspective de renforcer le vivre-ensemble. Rappelons que cet investissement concerne 35 000 jeunes, et que la visée annoncée pour la fin du quinquennat est de 150 000 jeunes, soit près de 25% de la classe d'âge.

Remarque et retour à la question du service obligatoire ou volontaire. Dans le contexte précité, au regard du besoin criant de cohésion sociale et de savoir vivre ensemble, de récents sondages ont montré que huit Français sur dix était en faveur d'un Service Civique obligatoire. Plus étonnant encore à nos yeux, six jeunes français sur dix confirment ce verdict ! Il existe donc un niveau important de réceptivité du projet, non seulement dans la société française dans son ensemble, mais surtout au sein de la jeunesse elle-même.

Allemagne

L'Allemagne compte sept programmes différents. Il existe dans ce pays une longue culture du volontariat, laquelle a émergé après la guerre en réaction au travail obligatoire imposés par les nazis à leur jeunesse. Cette « tradition » du volontariat a contribué à l'émergence d'une panoplie de programmes nationaux d'engagements volontaires. Actuellement, le plus important d'entre eux est celui qui a succédé au service militaire obligatoire, à savoir le *Bundesfreiwilligendienst*. A côté de ce programme, coexistent des services civils spécifiques dans le domaine social, environnemental, culturel, sportif et humanitaire (à l'étranger). Cette diversité de programmes relèvent de compétences ministérielles fédérales, des affaires étrangères, de la commission UNESCO, mais bénéficient aussi du soutien des landers à un niveau plus régional. Cette articulation entre niveau international, national et régional est intéressante pour nous en Belgique, qui partageons avec l'Allemagne l'organisation politique d'un Etat fédéral.

La durée du programme allemand varie de 6 à 24 mois, mais la plupart des jeunes s'engagent pour 1 an. Le public cible est âgé de 16 à 28 ans, avec de légères variations selon les programmes. Les organisations d'accueil sont des associations, des collectivités locales, des établissements publics, des ONG voire l'Etat fédéral ou les Landers. Relevons une spécificité du programme allemand : des entreprises à finalité sociale ou environnementale peuvent également accueillir des jeunes en service civil.

Un programme de formation conséquent et cohérent réparti pendant toute la durée du service 5 séminaires de 5 jours, soit 25 jours de formation.



Une indemnité de 200 à 500 euros est versée en fonction de l'âge. Le système est assez compliqué à détailler dans le cadre de cette communication, mais nous pouvons retenir qu'il autorise le cumul avec les allocations familiales et les indemnités de logement ou de chômage.

Le statut inclut une prise en charge par la sécurité sociale (assurance Responsabilité Civile et assurance Santé).

Un budget annuel d'environ 350 millions d'euros est consacré à l'ensemble de ces programmes.

Près de 80 000 jeunes s'y sont investit en 2013.

Italie

Le *Servizio Civile Nazionale* a été instauré en 2001, à la suite de l'abolition du Service militaire obligatoire. Dès la première année, le programme rencontre un franc succès et plus de 54000 jeunes y participent. Ces chiffres ont malheureusement diminué avec l'arrivée de Berlusconi à la tête du Gouvernement, lequel a fait de nombreuses coupes dans les budgets du Servizio Civile, à tel point que le nombre de jeunes engagés n'était plus que de 15000 en 2014. Avec l'arrivée de Renzi au Gouvernement, le programme a repris de l'importance et plus de 45000 jeunes sont prévus en 2015.

Le Ministère du Travail et des Politiques Sociales gère les compétences de la plupart des programmes au niveau national. Notons que certains programmes sont pris en charge par les Régions.

La durée de l'engagement est de 12 mois, à raison de 30 heures par semaine. Le Servizio Civile s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 28 ans.

Les organisations d'accueil impliquées sont les associations, les ONG, les administrations publiques.

La formation occupe une place importante dans les organisations d'accueil, à savoir 80 heures dont 30 heures de formation générale, de type civique. Les 50 autres heures sont des formations sectorielles permettant aux jeunes de mieux investir les spécificités de leurs missions.

Les jeunes Italiens reçoivent une indemnité de 433 euros nets par mois. Pour les services civils effectués à l'étranger, cette indemnité monte à 1.493 euros, ce qui entraîne une forte concurrence, et donc un élitisme sur base essentiellement du capital culturel.



Le programme inclut l'accès à la sécurité sociale.

Le budget annuel s'élevait en 2015 à 115 millions d'euros, auquel s'est ajouté 32 millions d'euros de financement lié à la recommandation européenne « Garantie Jeunesse » ciblant les NEETs (Not in Employment, Education and Training). Avec un taux de chômage des jeunes supérieur à 25%, la plupart des régions d'Italie bénéficie des fonds européens liés à la Garantie Jeunesse. Or les Services Civils/Citoyens, en ce qu'ils constituent des dispositifs de capacitation des jeunes, en particulier des jeunes NEETs, sont reconnu dans le cadre de cette « Youth Garantie ».

Pour information, en Belgique, trois régions (Bruxelles, la Province du Hainaut et la Province de Liège) sont tristement caractérisées par un taux de chômage des jeunes dépassant 25 % et bénéficie donc de ces fonds européens. Malheureusement, seul une infime partie de ces fonds est consacrée au Service Citoyen, là où en Italie, ils ont permis à 7445 jeunes supplémentaires de bénéficier d'un Servizio Civile.

Luxembourg

Un *Service Volontaire* y est décliné selon trois programmes : un Service Volontaire Civil (SVCi), un Service Volontaire de Coopération (SVC) et un Service Volontaire d'Orientation (SVO, ce dernier adressé aux plus jeunes). L'administration qui les met en œuvre s'appelle le Service National de Jeunesse et dépend du Ministère de l'Education nationale et de l'Enfance.

Ces Services Volontaires durent de 6 à 12 mois (excepté le Service Volontaire d'Orientation qui peut se faire en 3 mois) à raison de 35 heures semaine.

Le public cible concerne les jeunes de 18 à 30 ans (excepté le SVO qui s'adresse aux 15-17). Ces Services s'organisent dans des associations et des ONG.

Le programme de formation est assez poussé avec différents types de séminaires auxquels les jeunes s'inscrivent. Ces formations incluent plusieurs moments d'échanges d'expériences : les jeunes d'horizons différents partagent leurs difficultés, leurs vécus, en présence d'un formateur, et ensemble, essaient de trouver des solutions.



Dans chaque organisme d'accueil, un tuteur⁵ est identifié et accompagne le jeune dans la réalisation de ses missions. De plus, l'Agence du Service National de Jeunesse assure un suivi individualisé ainsi qu'une évaluation en fin de programme.

Pour les moins de 18 ans, les indemnités s'élèvent à 438 euros auxquelles s'ajoutent les allocations familiales. Pour les plus de 18 ans, elles sont de 831 euros par mois.

L'accès à la Sécurité sociale fait partie des avantages liés au statut.

Le budget annuel s'élève à 3 millions d'euros, hors coût de l'Agence.

En 2014, 309 jeunes avaient bénéficié de l'un de ces quatre programmes.

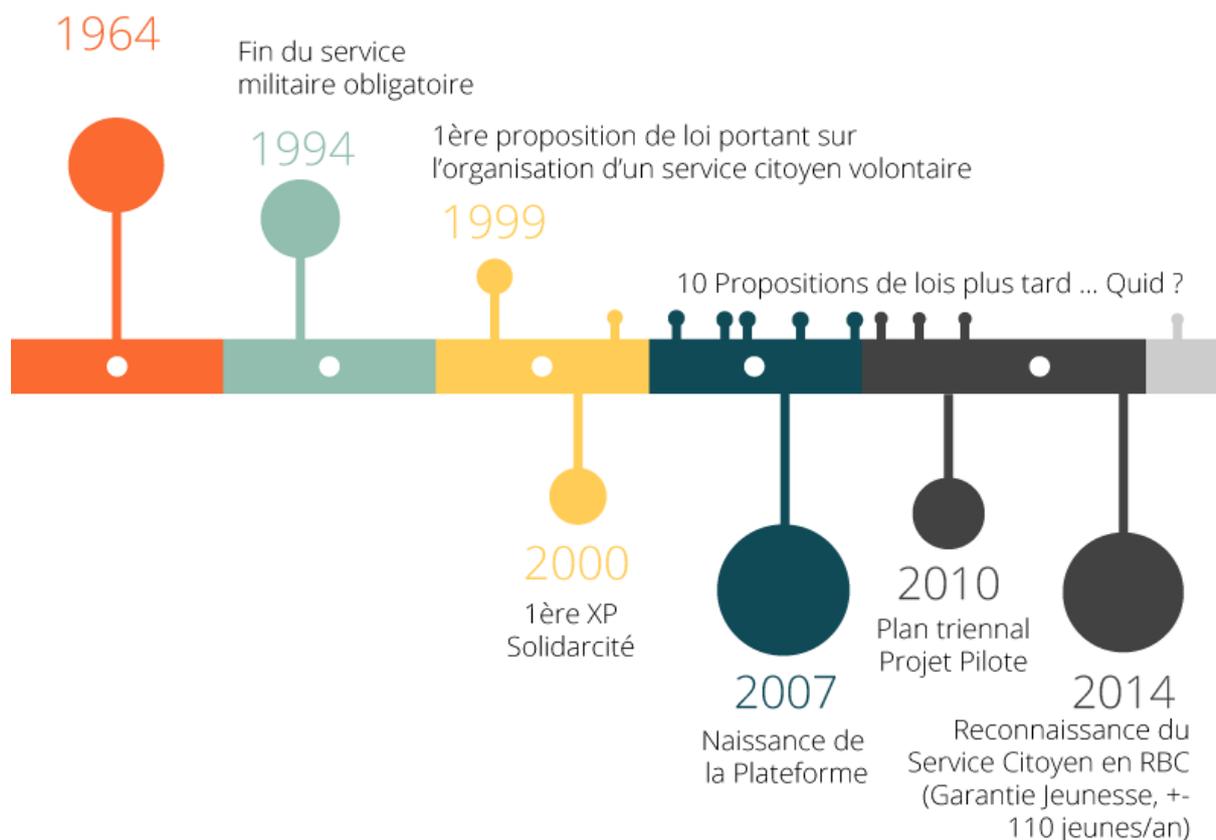
4) Et en Belgique ?

Notre pays n'a pas encore institutionnalisé le programme, et ce, malgré de nombreuses tentatives. Le schéma ci-dessous illustre sur une ligne du temps l'évolution du projet, sur le plan juridico-institutionnel (au-dessus de la ligne du temps) et sur le plan opérationnel (mise en œuvre concrète de Service Citoyen, en-dessous de la ligne du temps).

⁵ La figure et le rôle du tuteur sont très importants dans la réussite d'un Service Citoyen. Notre expérience de terrain nous a montré que le tuteur, que nous avons formé, acquiert bien souvent une figure de « modèle » pour le jeune, qu'il accompagne tout au long du service dans une forme de relation de parrainage.



Loi sur le statut
des objecteurs
de conscience



Historiquement, c'est grâce au combat de Jean Van Lierde et de ses disciples qu'en 1964 la Loi sur l'Objection de Conscience voit le jour et permet aux jeunes de réaliser un Service Civil sous certaines conditions (peu attractives, malheureusement !). À partir de cette date, la notion de Service Civil entre dans l'imaginaire collectif. Trente ans plus tard, en 1994, la Belgique acte la fin du service militaire obligatoire. Il faut attendre 1999 pour qu'une première proposition de loi « *portant sur l'organisation d'un Service Citoyen volontaire* » soit déposée à la Chambre des représentants par le Député André du Bus (CDH). Ensuite, de 1999 à 2015, une dizaine de propositions de loi seront déposées par des Députés ou Sénateurs de diverses tendances politiques sans qu'aucune de celles-ci n'aboutissent. Précisons que la



majorité de ces propositions de loi ont été déposées par des Parlementaires lorsqu'ils étaient dans l'opposition ...

Voilà où nous en sommes sur le plan juridico-institutionnel en Belgique à ce jour.

Sur le plan opérationnel, les premières expériences de terrain émanent de l'Aide à la Jeunesse et sont menées au début des années 2000 par SOS jeunes qui crée les « Années Citoyennes ». Le succès de la formule a donné naissance à l'asbl Solidarité, qui les a développé, puis au Réseau Solidarité, lequel fédère aujourd'hui 7 antennes couvrant la Francophonie. Les Années Citoyennes de Solidarité constituent une formule de Service Citoyen à forte dimension collective, rassemblant 8 jeunes âgés de 16 à 25 ans, dont une majorité de jeunes en décrochage ou désafiliés. Le groupe est accompagné en permanence par un professionnel de l'Aide à la Jeunesse.

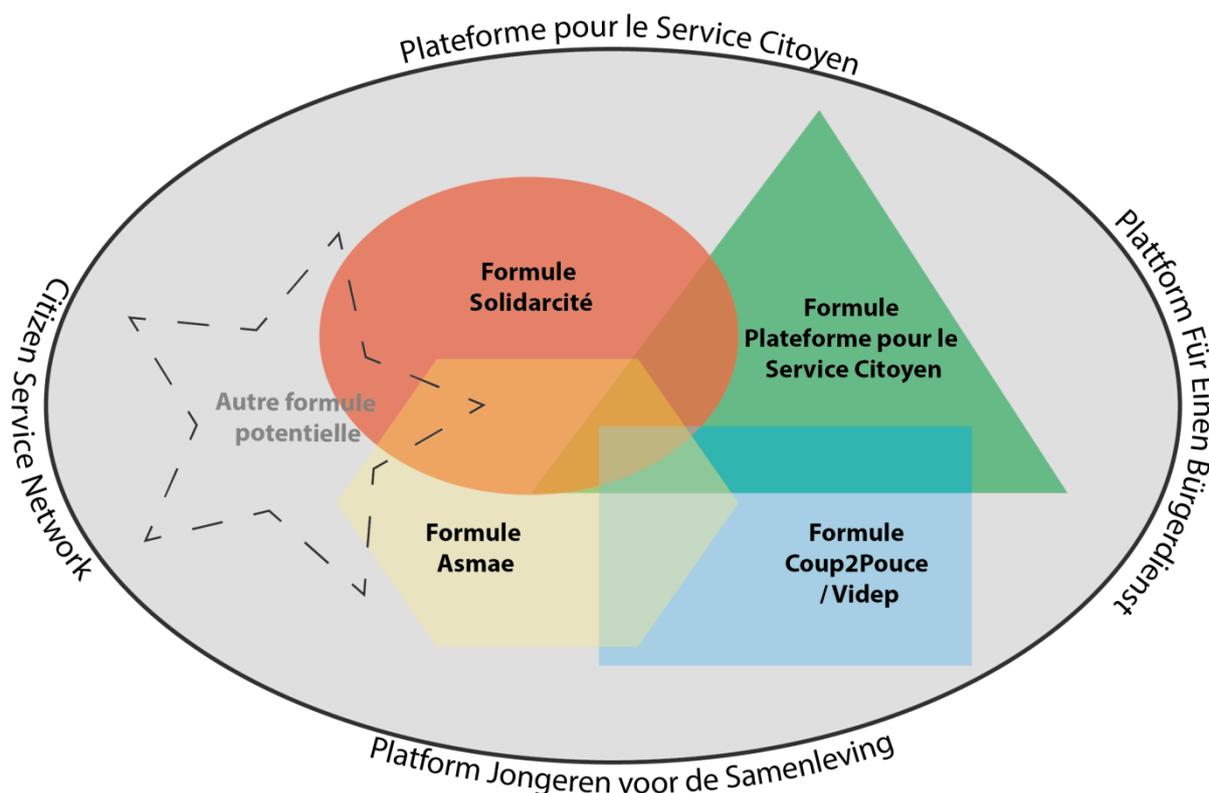
L'année 2007 voit la naissance de la Plateforme pour le Service Citoyen grâce à l'initiative de quatre associations, dont Solidarité. Dès 2010, la Plateforme se lance dans des programmes opérationnels de Service Citoyen. Un plan triennal de développement permet de couvrir l'ensemble du territoire national en trois ans et touche 1/1000 de la tranche d'âge, soit 125 jeunes. En 2014, la Région de Bruxelles-Capitale, à travers la Cocof, soutient le développement du programme qu'elle cofinance grâce aux Fonds liés à la Garantie jeunesse. Ce cofinancement, garanti jusqu'en 2020, permet de proposer un Service Citoyen à 110 bruxellois annuellement. Ce chiffre est évidemment misérable en comparaison des quantités citées ci-dessus, dans des pays où le dispositif est institutionnalisé.

Le Service Citoyen « générique » proposé par la Plateforme



En tant que référente du Service Citoyen en Belgique, la *Plateforme pour le Service Citoyen / Platform voor de Samenlevingsdienst / Plattform für einen Bürgerdienst* coordonne les différentes formules opérationnelles. Actuellement, outre la formule Solidarité, il existe deux autres dispositifs, l'un encadré par l'asbl Asmae pour un projet d'éducatif aux développements, et l'autre animé par le Videp autour d'un collectif d'éducation aux médias (Coup2Pouce).

La formule proposée par la Plateforme possède une dimension générique à savoir qu'elle correspond à la manière dont s'organise généralement le Service Civil dans les pays où il est institutionnalisé : un dispositif démultipliable, basé sur le matching entre un jeune et un organisme qui l'accueille. L'alternance de temps de missions et de formations (notamment à la citoyenneté et au vivre ensemble) développe une vraie réflexivité du jeune, période pendant laquelle il murit son projet de vie et identifie mieux la place qu'il souhaite prendre dans la société.



Composition du programme

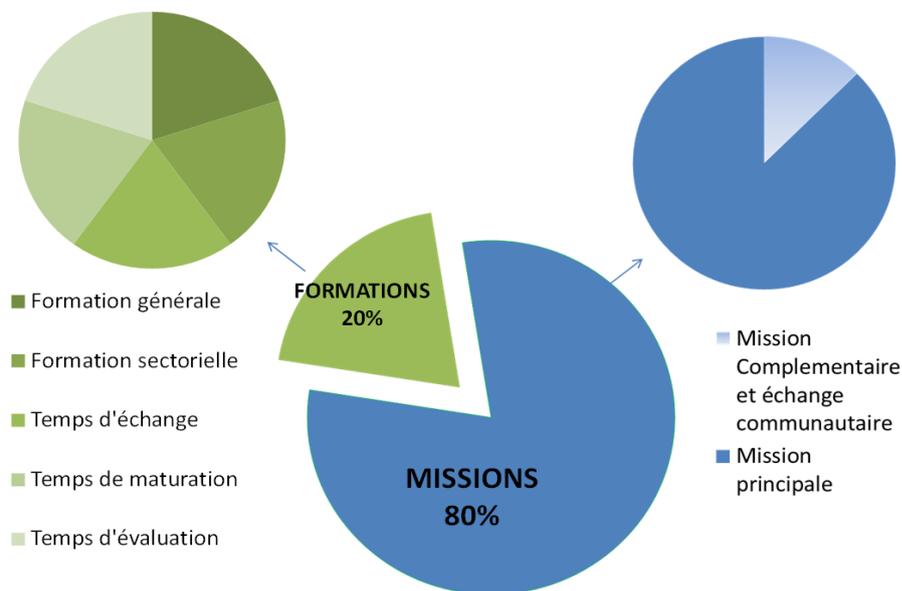
Cette formule « générique » s'adresse à tous les jeunes de 18 à 25 ans et leur propose un engagement volontaire de 6 mois à temps plein. Le choix de 6 mois l'est uniquement pour des questions budgétaires. Dans une version institutionnalisée, nous aimerions étendre la durée à une année, a fortiori si nous y intégrons une dimension européenne. Rêvons : imaginez un Service Citoyen d'une année, dans lequel tout jeune s'engagerait 4 mois pour et dans sa Communauté, ensuite 4 mois dans une des 2 autres Communautés du pays, y expérimentant un premier décentrement et apprentissage d'une autre culture, et enfin 4 mois dans un autre pays européen. Imaginez la plus-value pour ce jeune au sortir d'une telle expérience ! De vous à moi : si tous les jeunes vivaient ce type d'expérience, le problème communautaire belge serait réglé et l'Europe créée !

Actuellement, les organisations d'accueil appartiennent à 4 domaines :



- L'aide aux personnes et la solidarité
- La culture et l'éducation
- La nature, l'environnement et le développement durable,
- L'éducation par le sport.

Le programme que nous proposons aujourd'hui comprend 80% de missions et 20% de formation.



Dans une perspective intrinsèquement moderne d'émancipation de la personne (*Deviens qui tu es !*), le jeune choisit sa mission. Et ce parmi une multitude de projets. Au-delà de cette possibilité d'accomplissement du « sujet », nous pensons qu'il est aussi important d'obliger le jeune à sortir de ses zones de confort et de ses certitudes, en lui imposant pendant 10% de son temps (soit une dizaine de jours) une *mission complémentaire*, à savoir une mission à réaliser dans un autre secteur que celui choisi spontanément. Le jeune peut encore y choisir son lieu précis de mission complémentaire, mais il doit la faire dans un autre secteur que celui de sa mission principale. La logique est la suivante : au-delà de l'accomplissement de soi, le Service Citoyen a une fonction d'ouverture aux autres, aux réalités sociales, environnementales, sociétales. Prenons l'exemple d'un jeune naturaliste choisissant de faire son Service Citoyen dans une réserve naturelle : il n'y a guère de « plus-value », ni en terme de développement personnel, ni en terme de citoyenneté. En revanche, si on lui impose 10 % de son temps de découvrir un autre secteur, il y a des chances pour que s'ouvre en lui un pan de réel ignoré, et pour lequel une sensibilisation peut opérer. Le jour où notre petit naturaliste sort de sa forêt et découvre en mission complémentaire la réalité des réfugiés d'un centre de demandeur d'asile ou celle des aînés dans une maison de repos, alors s'opère une



réelle ouverture sur le monde. C'est cela la citoyenneté. C'est cela faire société. C'est cela construire le vivre-ensemble.

Dans la même logique, et dans ce pays aux trois Communautés passablement scindée, nous pensons qu'il est opportun d'aller à la rencontre des deux autres Communautés, et c'est pourquoi nous imposons également des *missions d'échange communautaire* pendant 10 % du temps de Service Citoyen. Concrètement, un jeune néerlandophone par exemple s'immergera dans une organisation francophone ou germanophone pendant une dizaine de jours, ou participera à un chantier commun de deux semaines avec des jeunes des deux autres Communautés du pays.

Enfin, soulignons l'importance de composer des promotions de jeunes les plus diversifiées possibles. Cette mixité sociale et culturelle est un enjeu fondamental du Service Citoyen. A la Plateforme, nous l'avons érigé en principe pédagogique : nous mettons en œuvre des promotions de 20 jeunes dont nous composons la mixité (jeunes de tous horizons sociaux et culturels, incluant des jeunes en situation économique précaire, porteurs de bracelet électronique, porteurs de handicaps, réfugiés, en décrochage, « fils à papa »...). Nous exploitons ensuite en formation les vertus pédagogique de cette mixité sociale. Le résultat est détonnant et l'impact sur l'altruisme et le vivre-ensemble mériterait d'être quantifié.

Les formations

Le dispositif de formation représente 20% du temps du Service Citoyen, ce qui comparativement aux autres programmes européens, est très important. De plus, notre processus de formation inclut un accompagnement personnalisé de chaque jeune, ainsi qu'un tutorat en mission. Cette qualité pédagogique est indispensable pour garantir une égalité de chances d'accès au Service Citoyen et permettre à des jeunes en perte de repère, en décrochage, voire désaffiliés, de participer au programme, de s'y reconstruire et d'en faire un facteur de réussite.

Le programme de formations se décline en 5 axes :

- 1) **Formations générales** à la citoyenneté et au civisme : dynamique de groupe, communication non violente, interculturalité, intergénérationnel, rallye politique, consommation responsable...
- 2) **Formations sectorielles** selon le domaine d'activité de la mission choisie. Par exemple, dans le domaine de l'aide aux personnes, les formations sectorielles proposeront aux jeunes de passer le Brevet des Premiers Soins (BEPS) de la Croix Rouge. Le jeune y apprend - pour la vie - des gestes qui sauvent, et qu'il pourra, le cas échéant, utiliser en mission. Cerise sur la gâteau : un petit diplôme à la clef.



- 3) **Temps d'échange.** Il s'agit de moments très importants d'échange entre pairs. Les jeunes racontent et se racontent leurs vécus, difficultés, réussites dans des temps d'échanges formalisés en présence d'un formateur. Au regard de la diversité à la fois des missions, des profils de jeunes et des vécus, ces moments constituent des espaces irremplaçables de réflexivité et de prise de confiance en soi. Cette formation par les pairs est une vraie spécificité du Service Citoyen.

- 4) **Temps de maturation et d'orientation.** Dans tous les pays du monde où le Service Civil/Citoyen a été évalué, les études ont mis en évidence que la maturation du jeune, à savoir cette capacité à identifier plus clairement l'horizon existentiel et professionnel que l'on se donne, est le premier impact de ce type de dispositif. Dans cette perspective, ces temps de formations visent à renforcer ce processus de maturation : en début de Service Citoyen, des modules de connaissance de *soi à soi* ; ensuite, à mi-parcours, des modules de connaissance de *soi dans le groupe*, et en fin de Service Citoyen, des modules orientés sur *la place que le jeune va/veut prendre dans la société*. En d'autres mots, un travail de (pré)orientation qui fait sens, ancré sur une expérience incarnée, que le jeune a choisie et vécue en l'absence de pression sociale ou d'évaluation normative.

- 5) **Temps d'évaluation,** à mi-parcours et en fin de Service Citoyen : auto-évaluation, co-évaluation, évaluation croisée, entre jeunes, tuteurs et équipe pédagogique de la Plateforme afin d'améliorer constamment le dispositif.

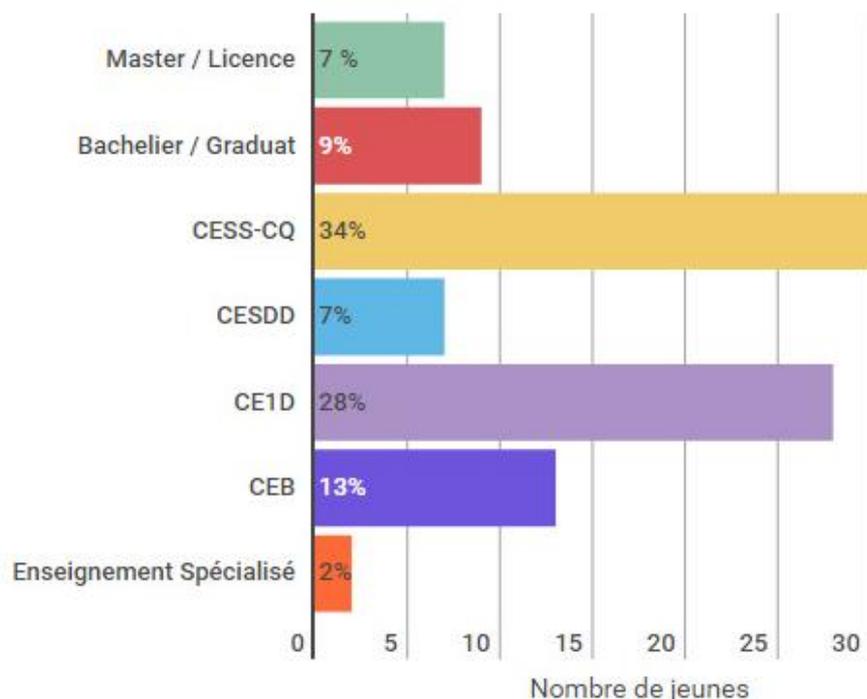
Le profil des jeunes

Nous espérons qu'à l'image des autres pays, le Service Citoyen sera un jour institutionnalisé par une loi. Une loi s'adresse à tous, et donc le Service Citoyen se doit d'être proposé à tous les jeunes. Nous sommes très vigilant à garantir une égalité de chance d'accès au Service Citoyen. Ce principe, combiné à la constitution de groupe de jeunes (promotions de 20 jeunes) garantit également une mixité sociale et culturelle féconde.

Nos statistiques révèlent que nous sommes proches de ces objectifs, même si nous nous adressons actuellement en priorité à des jeunes en mal de projets, en décrochage ou faiblement scolarisé. Le format de cette conférence ne permet pas de passer en revue tous les indicateurs, mais analysons le plus important : le niveau de scolarité à travers le plus haut diplôme obtenu.



Plus haut diplôme obtenu



Légende :

- CEB : Certificat d'Etude de Base (enseignement primaire)
- CE1D : Certificat d'Enseignement Secondaire 1^{er} degré
- CESDD : Certificat d'Enseignement Secondaire 2^{ème} degré
- CESS-CQ : Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (général, professionnel ou technique)

Près de la moitié des jeunes concernés actuellement par le Service Citoyen sont au maximum diplômés de l'enseignement secondaire inférieur (dont 13 % maximum diplômés de l'enseignement primaire).

Un tiers possède leur diplôme du secondaire supérieur, qu'il émane de l'enseignement général, technique ou professionnel.

Le reste (16 %) possède un diplôme de l'enseignement supérieur.

Atteindre ce type de public à partir de programmes basés sur l'engagement et la citoyenneté est un véritable défi que nous ne sommes pas peu fier d'avoir relevé à la Plateforme.



Quelle(s) autorité(s) compétente(s) en Belgique ?

Il appartient évidemment aux institutions juridico-politiques de ce pays de trancher cette question. Nous avons toutefois consultés des juristes à ce sujet. Ceux-ci plaident pour un fédéralisme coopératif, dont une loi fédérale régirait le statut (régime fiscal, indemnités, rapport au droit du travail...), et dont des accords de coopération articuleraient ces compétences avec celle des Entités fédérées, à savoir les matières dites personnalisables pour les Communautés (formations, tutorat, suivi individuel...) et les domaines d'activités pour les Régions (missions dans le domaine de l'environnement, l'action sociale...). Et de fait, le Service Citoyen est un projet d'Etat dans tous les pays où il a été institutionnalisé, même si dans les Etats dit fédéraux, il articule des interventions des différents niveaux de pouvoir (Allemagne, Italie, Etats-Unis ...).

5) Recommandations

En conclusion, voici quelques recommandations de la Plateforme pour le Service Citoyen au regard de près de dix années d'expériences et expertises acquises :

- 1) L'un des projets central du Service Citoyen est la **mixité**. Le futur programme institué devra garantir un vrai brassage social et culturel. Notre pratique du terrain nous a enseigné que cette diversité ne vient pas toute seule. Il est capital d'élaborer une stratégie de recrutement et de composition des promotions à visée égalitaire. Les législateurs devront être attentifs à inscrire ce premier principe dans une proposition de loi et ses arrêtés d'application.
- 2) Il est tout aussi important d'**éviter le piège de la concurrence à l'emploi**. Le législateur doit impérativement empêcher la mise en place d'un statut permettant d'instrumentaliser le dispositif sous une forme d'emploi de seconde classe. Pour éviter ce biais, il faut que les principes suivants soit cadré par un texte de loi :
 - a. Obligation de moyens mais pas de résultats,
 - b. Agrément des structures d'accueil et processus de contrôle
 - c. Cahier de charge pour des missions de qualité
 - d. Absence de formation qualifiante et d'évaluation normative
 - e. Limitation du travail administratif (25 % du temps de mission par exemple)
 - f. ...
- 3) Le **processus de formation** est fondamental, non seulement en terme de qualité de contenu, mais aussi en ce qu'il permet un suivi régulier des jeunes, des missions et des organismes d'accueil..



- 4) Le **tutorat** en mission et le **suivi individuel** sur l'ensemble du dispositif permettent de juguler le taux d'abandons et autorisent la participation de profils plus précarisés (primo-arrivants, parcours judiciaires ou psychiatriques, porteurs de handicap...).
- 5) Finalement, la dernière recommandation, Mesdames, Messieurs, les mandataires politiques sera celle-ci : puissiez-vous **collaborer et dépasser vos clivages idéologiques et communautaires pour créer ensemble un cadre légal de mobilisation massive de la jeunesse** dans ce pays. Ceci constituerait un très beau message pour les jeunes, la population et la société civile belge.

Je vous remercie pour votre attention.